

SUBVENTION D'EQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE DE LA ZONE DU VERN

CONSIDERANT qu'afin d'équilibrer le budget de fonctionnement de la zone du Vern, il y a lieu de réaliser les opérations suivantes :

- budget principal – dépenses de fonctionnement / article 6521 : 50 000 €,
- budget annexe Zone du Vern – recettes de fonctionnement / article 7552 : 50 000 €.

CONSIDERANT l'avis favorable, à la majorité, de la commission « Finances - Travaux - Agriculture » en date du 12 juin 2014,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 27 voix pour des groupes « Landivisiau avec vous et pour vous » et « Union citoyenne pour Landivisiau » et 2 abstentions du groupe « Ensemble et autrement pour Landivisiau »,

AUTORISE Madame le Maire à réaliser l'opération citée.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Landivisiau, le 24 juin 2014

Le Maire,

Laurence CLAISSE.

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le.....**30 JUIN 2014**

Et de la publication, le. **01. JUIL. 2014** ...

Fait à Landivisiau, le. **30. JUIN 2014**

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL



Reçu à la Préfecture
du Finistère le

02 JUIL. 2014